

PAULINE CLOUTIER

ON L'APPELAIT  
**MONSIEUR LE JUGE**  
L'AFFAIRE DELISLE : MEURTRE OU SUICIDE ?





Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives nationales du Québec et Bibliothèque et Archives Canada

Cloutier, Pauline, 1956-

On l'appelait Monsieur le juge : l'affaire Delisle : meurtre ou suicide?

(Justice et société)

ISBN 978-2-923335-71-1

1. Delisle, Jacques, 1935- . 2. Delisle, Jacques, 1935- — Famille. 3. Delisle, Jacques, 1935- — Procès, instances, etc. 4. Juges — Québec (Province) — Biographies. I. Titre.

KE229.D44C56 2016

345.714'02523

C2016-940081-6

Les Éditions au Carré inc.  
2100 boul. de Maisonneuve Est, bureau 002  
Montréal, Québec, H2K 4S1  
Téléphone : 514-316-5450  
editeur@editionsaucarre.com  
www.editionsaucarre.com

Maquette de la couverture : Kinos inc.

Correction : Interscript inc.

Mise en pages : Édiscript enr.

Nous reconnaissons l'appui financier du gouvernement du Canada.

*We acknowledge the financial support of the Government of Canada.*

Les Éditions au Carré désirent remercier tout spécialement la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) et le Fonds du livre du Canada (FLC) pour leur appui.



Toute reproduction intégrale ou partielle de cet ouvrage par quelque procédé que ce soit, et notamment par numérisation, photocopie ou microfilm, est strictement interdite sans une autorisation écrite par l'auteur.

© Les Éditions au Carré inc., 2016

Dépôt légal : 1<sup>er</sup> trimestre 2016  
Bibliothèque et Archives Canada  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
ISBN 978-2-923335-71-1 (version papier)  
ISBN 978-2-923335-72-8 (version numérique)

DISTRIBUTION

Prologue inc.  
1650, boul. Lionel-Bertrand  
Boisbriand (Québec) Canada J7H 1N7  
Téléphone : 1 800 363-2864  
Télécopieur : 1 800 361-8088  
prologue@prologue.ca  
www.prologue.ca





# Table des matières

Avertissement.....	13
Introduction .....	15

## Première partie

### La mort d'une dame digne : du suicide au meurtre



<b>Chapitre 1</b>	
Une triste matinée d'automne .....	19
<b>Chapitre 2</b>	
Les premiers doutes.....	25
<b>Chapitre 3</b>	
Les enquêteurs frappent aux portes .....	30
<b>Chapitre 4</b>	
La justice et la science .....	34
<b>Chapitre 5</b>	
Les expertises .....	38
<b>Chapitre 6</b>	
L'enquête s'intensifie .....	48
<b>Chapitre 7</b>	
Bureau des procureurs, Palais de justice de Québec.....	51
<b>Chapitre 8</b>	
L'arrestation.....	53
<b>Chapitre 9</b>	
Le maître de la défense.....	57



<b>Chapitre 10</b>	
En attendant le procès.....	59
<b>Chapitre 11</b>	
L'enquête préliminaire.....	62
<b>Chapitre 12</b>	
Encore la balistique.....	64

**Deuxième partie**  
Un juge au banc des accusés

<b>Chapitre 13</b>	
Palais de justice de Québec, 7 mai 2012.....	69
<b>Chapitre 14</b>	
Les témoins de la Couronne.....	73
<b>Chapitre 15</b>	
Les experts de la Couronne.....	78
<b>Chapitre 16</b>	
Les témoins de la défense.....	101
<b>Chapitre 17</b>	
Les experts de la défense.....	107
<b>Chapitre 18</b>	
Prélude aux plaidoiries.....	134
<b>Chapitre 19</b>	
La parole est à M <sup>e</sup> Larochelle.....	136
<b>Chapitre 20</b>	
La parole est à M <sup>e</sup> Magnan.....	148
<b>Chapitre 21</b>	
La parole est au jury.....	166
<b>Chapitre 22</b>	
Les réactions au verdict.....	168
<b>Chapitre 23</b>	
La « libre expression » de l'auteure.....	171
<b>Chapitre 24</b>	
Les recours de M <sup>e</sup> Larochelle.....	176



## Troisième partie

### Le silence brisé

<b>Chapitre 25</b>	
La parole est à M. Jacques Delisle .....	185
<b>Chapitre 26</b>	
Les « aveux » de l'ex-juge sous la loupe .....	188
<b>Chapitre 27</b>	
L'émission <i>Enquête</i> commentée par l'auteure.....	191
<b>Chapitre 28</b>	
L'ultime combat de M <sup>e</sup> Larochelle .....	195
Postface.....	199
Remerciements .....	201





Les lois sont faites pour tous.  
DIDEROT

Dans le sommeil des lois, la justice veille.  
LORD BYRON



# Avertissement

Ce livre a été rédigé en se basant sur les documents officiels accessibles au public : articles de journaux, documents télévisuels, extraits diffusés des différents témoignages au cours du procès, comptes rendus des plaidoiries et des arguments avancés pour la demande de révision du procès, recherche exhaustive sur Internet. Il a pour but de rassembler les différents éléments reliés à la mort de M<sup>me</sup> Nicole Rainville qui ont amené le jury à prononcer un verdict de culpabilité de meurtre prémédité contre l'ex-juge Jacques Delisle, époux de la victime. Il ne se veut ni un réquisitoire contre la Couronne ou la défense ni une critique sur le travail des différents protagonistes au dossier. L'auteure se contente de reprendre les points de l'affaire Delisle et de mettre en lumière les questions que s'est posées le public dans le suivi d'un procès hautement médiatisé, questions qui perdurent aujourd'hui. Aucun expert, que ce soit de la Couronne ou de la défense, aucune des personnes qui ont témoigné au procès, aucun membre de la famille Delisle n'ont été rencontrés pour la rédaction de cet ouvrage qui cherche simplement à aider le lecteur à se faire une opinion sur ce qui représente une première dans l'histoire judiciaire au Canada : la condamnation d'un juge pour meurtre.



# Introduction

*A priori*, une histoire simple, une mort triste, mais limpide : Nicole, une femme fière, indépendante et énergique, dotée d'une bonne santé en dépit de son âge avancé, profite de la vie et de ses plaisirs : bons vins, réceptions, repas entre amis, parties de bridge, mais surtout, croisières, voyages et toutes les activités qu'elle a le goût et la possibilité de s'offrir avec son conjoint Jacques, un homme attentionné qui partage les mêmes intérêts qu'elle et qui, lui aussi, a la chance de jouir d'une bonne santé. Jacques a d'ailleurs réduit ses heures de travail avant la retraite définitive à venir, question de disposer de plus de temps pour voyager avec sa compagne. La fin de vie s'annonce sous les plus heureux auspices pour ce couple uni et aisé.

Puis, brusquement, le drame : un AVC prive Nicole d'une partie de sa motricité et de son élocution. Pire : alors que son état s'améliore lentement et qu'elle peut recommencer à voyager, une fracture à la hanche à la suite d'une chute entraîne une régression de sa condition. Elle devient dépendante de son époux qui, pour s'en occuper, met définitivement fin à une carrière prestigieuse. De compagne épanouie, Nicole est devenue ce qu'elle qualifie elle-même de « fardeau ». Ses dernières années dans lesquelles elle se voyait explorer le monde en profitant des plaisirs que procure l'aisance matérielle, elle les vivra avec un bras paralysé, une démarche laborieuse avec déambulateur ou canne, des médicaments et un mari enchaîné, entravé dans ses projets à cause de sa condition.

Quant à son époux, il n'est pas mieux loti. Pour prendre soin de sa compagne, il a dû faire le sacrifice d'un travail qu'il aime encore et dans lequel il s'est toujours investi à fond, un travail où il est un homme respecté et apprécié de son entourage. Il savait que le jour de la retraite était

proche, mais il avait cru que celle-ci lui permettrait de profiter de son temps et des avantages dont on peut jouir quand on a à la fois l'argent et la santé, le tout avec sa dynamique Nicole.

Un matin, Jacques part faire des courses, après une dispute où il a exprimé sa frustration. Nicole s'extirpe du divan sur lequel elle est assise, se dirige lentement (elle fait maintenant tout lentement!) vers la table de l'entrée, ouvre la boîte qui s'y trouve, extrait de cette boîte un pistolet chargé et retourne s'allonger sur le divan. Elle a pris sa décision : elle va affranchir Jacques du fardeau qu'elle est devenue et se libérer elle-même d'une vie qui ne correspond plus à ce qu'elle souhaitait. Elle appuie le canon de l'arme sur sa tempe... et tire.

Geste impulsif à la suite d'une dispute ? Geste mûri au fil des mois, pendant cette longue bataille qu'elle a menée pour sa rééducation ? Dernière velléité de démontrer que, si elle n'a plus le choix de vivre la vie qui lui convient, il lui reste au moins le choix de décider de sa mort ? Nul ne le saura jamais. Nicole n'a laissé aucune note de suicide, aucune demande de pardon ou dernier adieu à ses proches. Sa fille était attendue pour dîner, elle ne l'a pas appelée pour annuler, pas plus qu'elle n'a éprouvé le besoin d'un dernier coup de téléphone à ses sœurs, amis ou enfants. Elle est partie dans le silence.

Quand, une heure plus tard, deux petits plats de salade préparés à la main, Jacques rentre au condo, il est trop tard. Nicole gît sur le divan, un trou dans la tête, une arme sur le sol. Une image claire, nette et évidente, qui s'imprime comme une photo ! Nicole a refusé la déchéance et, en femme déterminée qu'elle a toujours été, elle a saisi l'occasion de l'absence de son époux pour affirmer sa dernière volonté, celle de ne plus vivre. Une mort limpide...

Alors, pourquoi ce dossier d'apparence si simple ne s'est-il pas soldé par un verdict de suicide ? Comment les enquêteurs en sont-ils venus à douter de la scène au point de transformer une mort triste, mais choisie, en un crime crapuleux dont le procès retentissant a fait la une des médias pendant des semaines, voire des mois ? Pourquoi le suicide de M<sup>me</sup> Nicole Rainville, épouse de l'ex-juge à la Cour d'appel du Québec, M. Jacques Delisle, s'est-il transformé en meurtre prémédité pour lequel M. Delisle a été condamné à la prison à perpétuité ?

Commençons d'abord... par le commencement !

Première partie

# La mort d'une dame digne : du suicide au meurtre



## Chapitre 1

# Une triste matinée d'automne

### **L'appel: « Urgence 911 »**

Au bout du fil, une voix d'homme, ferme au début, qui se fait de plus en plus hésitante, entrecoupée de longues respirations. Cet homme vient de rentrer chez lui et a trouvé sa femme ensanglantée, allongée sur le divan, une arme par terre. « Ma conjointe s'est enlevé la vie... »

La phrase sonne de façon claire et nette. L'homme explique qu'en entrant chez lui, il a vu du sang et qu'il « y a un revolver [sic] à côté d'elle », en parlant de son épouse. Pour lui, il ne semble y avoir aucun doute : c'est un suicide. Quand on lui demande s'il s'y attendait, il répond que sa conjointe a subi un AVC en 2007, qu'elle est restée paralysée du côté droit, puis qu'elle s'est fracturé la hanche récemment. Au fil de l'appel, la conversation devient plus confuse : l'appelant commence à encaisser le choc : il peine à se souvenir de l'âge de sa femme, est incapable de se remémorer le code d'entrée de l'immeuble pour les policiers qui vont venir prochainement. Car il y a un code d'entrée : personne n'a pu pénétrer dans l'immeuble pour se rendre chez lui. La dame était seule au condo, elle souffrait de sa perte d'autonomie, elle trouvait sa nouvelle vie pénible, elle venait de se disputer avec son mari... et il y avait une arme chargée à la maison, à portée de main. Pas surprenant qu'au cours de l'appel, l'homme annonce immédiatement que sa conjointe s'est enlevé la vie : il n'y a pas d'autre scénario possible.

La demande d'assistance est immédiatement transmise et on avise l'appelant que les policiers et les ambulanciers sont en route. À cause

du code, le conjoint de la victime attendra les secours en bas, pour leur permettre l'accès aux lieux. Fin de la conversation.

### **Arrivée sur les lieux : les premières constatations**

En cette froide matinée du 12 novembre 2009, une voiture de patrouille se dirige vers le Boisé des Augustines, un complexe immobilier constitué de condominiums de luxe situé à Sillery, un des quartiers les plus huppés de Québec. À son bord : les constables Richard Lord et Jean-François Bégin, qui répondent à un appel d'urgence provenant du 2201, chemin Saint-Louis. Un homme a réclamé assistance : il vient de trouver le corps de son épouse qui, selon ses dires, «... s'est enlevé la vie».

Parvenus à destination, les policiers sont accueillis à l'entrée de l'immeuble cossu par un homme âgé, grand, mince et distingué. Il s'agit de M. Jacques Delisle, le conjoint de la victime, celui qui a fait la macabre découverte et qui a fait l'appel au 911. Comme il l'a déjà expliqué, M. Delisle est incapable de se remémorer le code d'accès à l'édifice : il a offert d'attendre l'arrivée des policiers à l'entrée de l'immeuble. Il conduit ces derniers à l'appartement 605, lieu de résidence du couple. Avant de pénétrer dans l'appartement, les policiers demandent à M. Delisle de demeurer à l'extérieur, dans le couloir. Leur superviseur, le sergent Francis Pétrin, viendra leur prêter assistance et tenir compagnie à M. Delisle.

Dès leur entrée dans l'appartement, les policiers aperçoivent le corps d'une femme couchée sur le divan, la tête ensanglantée. Allongée sur le dos, la partie gauche de son corps est parfaitement visible, tout comme le trou dans sa tempe gauche. En approchant du divan, ils constatent que du sang a coulé de l'orifice. Ils voient aussi du sang dans la bouche ouverte de la victime, sur l'oreiller sur lequel la tête reposait ainsi que des gouttelettes sur le mur au-dessus. La tête est inclinée vers la droite, appuyée sur l'oreiller et le dos du divan. Le bras gauche pend vers le sol, main ouverte, tandis que le bras droit est replié sur la poitrine. La dame a les jambes allongées. À la hauteur de sa main gauche, sur le sol, ils notent la présence d'un pistolet et d'un chargeur. Ils voient aussi une douille sur la table du salon.

Les constables vérifient l'état de la victime : le corps de celle-ci est froid, n'a pas de pouls et ne présente aucune réaction à la douleur après

une pression sur la cage thoracique. Ils transmettent ces informations au sergent Pétrin.

Pendant ce temps, les ambulanciers ainsi que d'autres policiers sont arrivés sur les lieux. On tente les manœuvres de réanimation d'usage avant de procéder au transfert du corps vers le CHUL. Le constable Étienne Doyon quittera les lieux avec les ambulanciers pour assurer l'assistance policière auprès du corps de la victime.

Le constable Bégin note la présence d'une boîte brune sur la table d'entrée, boîte qui semble avoir contenu l'arme. Les policiers n'y touchent pas. Sur la table du salon se trouve une lettre de trois pages. Les policiers vérifient s'il s'agit d'une lettre de suicide, mais il s'avère que ce n'est pas le cas : c'est une lettre d'encouragement et de support signée « Pauline ».

En fond sonore, la radio joue de la musique classique, à volume normal. Aucune odeur de poudre n'est perceptible.

Telles sont, en bref, les constatations des premiers policiers arrivés sur les lieux suite à l'appel au 911 : la triste découverte du corps d'une dame âgée qui s'est apparemment suicidée par arme à feu.

### Les victimes

Vous avez bien lu : *les* victimes. Quand on fait face à un suicide dans un couple uni partageant leur vie depuis de nombreuses années, il n'est pas exagéré de dire qu'il y a deux victimes : la personne qui a mis fin à ses jours, et celle qui lui a survécu. Tout particulièrement quand c'est le survivant qui a subi le choc de la découverte du corps.

La première victime, celle qui est décédée, est M<sup>me</sup> Nicole Rainville, l'épouse. Âgée de 71 ans, elle est mariée à M. Jacques Delisle depuis bientôt 50 ans. Deux enfants sont nés de cette union : Élène et Jean. Nicole Rainville n'est pas une femme de carrière. Secrétaire avant son mariage, elle est devenue femme au foyer après avoir uni sa destinée à l'homme qu'elle aimait. Elle ne s'est pas sacrifiée, elle s'est contentée de faire ce que dictait la société d'il y a 50 ans aux femmes mariées : s'occuper de son intérieur, de son mari et de ses enfants pendant que l'homme se charge de faire vivre la famille en rapportant l'argent à la maison. Une vie de femme normale, quoi ! Le travail de Jacques impliquant de fréquentes absences, Nicole s'occupe plus ou moins seule de la gestion de la maisonnée et de l'éducation des enfants. Elle en développera un

esprit indépendant qu'elle conservera et qui lui permettra d'avoir une vie enrichissante et active même après que les enfants aient quitté le nid familial. C'est une femme que l'on décrit comme intelligente, sociable et enjouée. Dynamique, elle sait organiser des soupers et réceptions qui favorisent l'établissement d'un bon réseau social, permettant ainsi à un mari très occupé de jouir de moments de détente avec les amis. Quand elle a du temps, elle adore jouer au bridge et cultive sa vivacité intellectuelle avec le Scrabble et le Sudoku. Elle aime aussi les voyages et les croisières, goût qu'elle partage avec son compagnon de route. Elle attend d'ailleurs la retraite de celui-ci pour explorer le monde à ses côtés.

La deuxième victime est M. Jacques Delisle, l'époux. Celui que l'on appelle Monsieur le juge. Jacques Delisle est un pilier de la magistrature. De simple avocat dans un cabinet, il a gravi les échelons, devenant juge à la Cour supérieure du Québec, puis juge à la Cour d'appel, le plus haut tribunal du Québec. M. Delisle est connu comme un homme méticuleux, perfectionniste et engagé. C'est aussi un travailleur acharné, qui ne compte pas ses heures. On dit de lui qu'il est « sévère, mais juste » et que sous son apparence froide se cache un cœur généreux. Tout comme Nicole, il aime bouger, voyager, déguster de bons vins et de bons repas. Hormis les petits désagréments inhérents à l'âge, Nicole et Jacques présentent l'image d'un couple uni : socialement reconnus et appréciés, ils semblent destinés à une vieillesse des plus agréables.

L'AVC qui terrasse Nicole en 2007, suivi, en 2009 d'une fracture de la hanche, frappe le couple de plein fouet, sonnante le glas des espoirs d'un âge d'or heureux. Et si, en ce 12 novembre 2009, un drame est survenu, il semble qu'il ne soit que l'aboutissement des malheurs qui ont frappé Nicole. Personne ne s'attendait à un tel dénouement, bien sûr, mais tout le monde avait remarqué les changements qui s'étaient opérés en elle depuis la perte de son autonomie. Tout l'entourage dira : « Elle n'était plus la même. » Et son geste fatal, posé au cours d'une absence de Jacques, a fait de ce dernier le premier spectateur, celui qui a fait face à l'horreur de sa mort, et la seconde victime de son acte désespéré.

### **Les déclarations sur les lieux**

En faisant pénétrer les constables Lord et Bégin dans l'immeuble, M. Delisle s'est présenté, ajoutant qu'il était un juge à la retraite. Cette précision peut avoir une certaine importance dans la mesure où elle

donne un renseignement aux policiers : l'homme devant eux est bien au fait des procédures policières appliquées dans les cas de mort violente. Ils ont intérêt à faire leur travail de manière impeccable en respectant leur statut de simples patrouilleurs. Procéder à une enquête n'est pas de leur ressort, pas plus que d'analyser ou interpréter la scène de crime. Ils doivent laisser cette responsabilité aux enquêteurs assignés au dossier et au Service d'identité judiciaire (SIJ).

Tout d'abord, ils ne font que constater les faits par un examen des lieux et, bien sûr, de la victime. Chaque observation est soigneusement notée, tout comme les propos tenus, pour transmission aux responsables du dossier. Les constables doivent porter un soin particulier à ne rien déplacer pour maintenir l'intégralité de la scène dont ils garantissent la protection en évitant toute intrusion extérieure. Ils s'assurent aussi que le témoin reçoit le soutien nécessaire à son état, tout en le maintenant à l'écart, tant par souci d'humanité que pour éviter qu'il n'interfère dans leur travail. C'est pourquoi ils ont demandé à M. Delisle de demeurer dans le corridor; rejoints par leur superviseur, ils se sont relayés auprès l'ex-juge pour ne pas le laisser seul.

En se dirigeant vers l'appartement 605, M. Delisle leur a parlé de l'AVC de Nicole, de sa paralysie du côté droit, détails qu'il avait déjà mentionnés lors de son appel au 911. Il leur confie ensuite qu'il s'est disputé avec son épouse le matin même avant de quitter le condo pour aller faire des courses, car leur fille devait venir dîner. C'est à son retour, une heure plus tard, qu'il a fait la terrible découverte.

Au constable Bégin qui s'informe de la provenance de l'arme ayant servi au suicide, M. Delisle dit qu'il la possède depuis des années. Elle lui a été donnée par un ami. Il la conservait à son bureau au palais de justice, sous clé. L'arme était dans une boîte et elle était chargée. Oui, il savait qu'il s'agissait d'une arme prohibée et non enregistrée dans le Registre canadien des armes à feu, mais, comme elle était toujours gardée sous clé dans son bureau, il ne s'en est pas préoccupé. C'est au moment de sa retraite qu'il s'est rappelé qu'il possédait toujours cette arme illégale dont il avait oublié l'existence. Ne sachant comment en disposer, il a tout simplement ramené le contenant à son domicile. C'est cette boîte que les policiers ont vue sur la table d'entrée.

M. Delisle précise aussi que c'est lui qui a retiré le chargeur du pistolet avant l'arrivée des policiers, pour éviter un tir accidentel.

Au cours d'un bref moment où il est seul avec M. Lord, M. Delisle lui confie à quel point il est difficile de s'occuper d'une personne n'ayant pas toute son autonomie. Il semble désolé de s'être disputé avec son épouse avant de quitter le condo : ce sont les derniers instants qu'il gardera en mémoire. Il mentionne au policier qu'il n'a pas pu s'empêcher de dire à Nicole qu'il se demandait « si ça allait finir un jour », mots qu'il semble regretter profondément. Le policier remarque qu'en évoquant cette dispute, l'ex-juge a avancé les bras en serrant les poings, mais ce dernier se défend d'avoir « brassé » sa compagne.

Tout au long de la présence des patrouilleurs dans le condo, M. Delisle se montre coopératif. Ni hostile ni contrarié, il répond de son mieux à toutes les questions : il n'a rien à cacher. Le seul point sur lequel il refuse de s'expliquer, c'est le motif de sa dispute avec Nicole. Là-dessus, il se ferme et reste muet. (Sa fille Élène racontera plus tard aux enquêteurs que son père lui a confié s'être emporté parce que sa mère s'était « échappée » sur le divan. Cette anecdote sera évoquée par Kathryn Lamontagne, journaliste, dans le cadre d'un épisode de l'émission *Police scientifique* portant sur l'affaire Delisle, diffusée en 2015. Il n'en sera cependant pas fait mention au cours du procès Delisle, Elène et l'ex-juge n'ayant pas témoigné à la barre.)

Ses propos rapportés ici ont été tenus dans le laps de temps entre l'arrivée des constables (10 h 39) et le transport de M<sup>me</sup> Rainville vers le CHUL (11 h 13). Ils impliquent que M<sup>me</sup> Rainville, souffrant de sa condition physique dégradée, s'était retrouvée seule pendant une heure, dans l'état d'esprit qui suit une dispute conjugale. Elle avait accès à un pistolet chargé et ayant déjà pratiqué la chasse, savait très bien se servir d'une arme à feu. L'ensemble du tableau était donc l'hypothèse du suicide.